

Lyon, le 31 mai 2024

Version provisoire
pour consultation (juin 2024)

COMPTE-RENDU PROVISoire MIS EN CONSULTATION du 10 juin au 5 juillet 2024

**Conférence des parties sur la planification écologique,
valant conférence territoriale
pour les « zones d'accélération énergies renouvelables »:**

2 mai 2024 - Lyon

La mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique prévoit l'organisation de conférences des parties (COP) régionales. En Auvergne Rhône-Alpes, la première COP régionale s'est tenue le 21 décembre 2023 et une concertation départementale a également été mise en place pour alimenter les travaux d'élaboration de la feuille de route régionale. Dans le Rhône, une première COP départementale a donc été organisée le 26 janvier 2024. La seconde réunion plénière qui s'est tenue le 2 mai 2024 vient donc clore cette séquence de concertation. Le sujet de la production d'énergies renouvelables faisant partie intégrante de la planification écologique, cette réunion a été organisée de façon à pouvoir réunir lieu, également, de conférence territoriale pour les « zones d'accélération EnR », au titre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui fait l'objet d'un compte-rendu spécifique.

En introduction, Madame la Préfète Nicoli rappelle que, pour approfondir les débats relatifs à la territorialisation de la planification écologique, la concertation est passée par l'organisation de 6 groupes de travail thématiques à l'échelle régionale, mais aussi, à l'échelle départementale, de 2 groupes sur les sujets prioritaires pour la décarbonation de ce territoire que sont les transports et l'industrie.

Madame la Préfète Nicoli remercie les collectivités du Rhône et les autres partenaires qui se sont fortement mobilisés dans un temps contraint pour contribuer à la consultation nationale relative aux leviers et actions mis en œuvre sur les territoires.



Cette mobilisation a permis la bonne représentation du Rhône dans l'analyse régionale des retours de cette consultation : plus de 30 % des communes du Rhône y ont répondu de même que l'ensemble des EPCI, le Département et la Métropole. Il s'agit là des plus forts taux de participation de la région. Une quinzaine de contributions libres ont également été prises en compte.

Madame la Préfète Nicoli rappelle l'enjeu majeur de la transition écologique puisque l'objectif à atteindre est de -55 % d'émission de GES à horizon 2030 pour arriver à la neutralité carbone dans un scénario dégradé, avec une évolution du climat à +4°C. Il s'agit de diminuer d'autant les émissions de GES sur les 7 prochaines années que ce qui a été fait sur les 30 dernières années.

Après une intervention de Madame Crépon, sous-Préfète référente « énergies renouvelables », introduisant la conférence territoriale, Monsieur Cereza, directeur départemental des territoires du Rhône, précise le calendrier des démarches. Pour la COP, les étapes de consultation des territoires et de déclinaison opérationnelle sont articulées entre le niveau régional et le niveau départemental. Les groupes de travail sectoriels menés au cours du printemps 2024 à ces deux échelles s'alimentent mutuellement. Les éléments issus de la présente réunion du 2 mai (identification des enjeux départementaux et priorités d'actions) viendront alimenter les dernières réunions des groupes régionaux qui viseront à bâtir la feuille de route régionale qui doit être finalisée à l'été 2024 et présentée en COP régionale à cette même échéance.

La DDT du Rhône (Laurent Saby et Soizic Cézilly) proposent ensuite une synthèse des éléments à retenir. Pour la COP départementale, la concertation est notamment passée par les contributions écrites des collectivités en réponse à une grille de questions proposée par le niveau national afin de connaître la liste exhaustive des actions qu'elles mettent en œuvre et leur niveau d'engagement. 80 contributions ont été reçues : 31 % des communes, 100 % des EPCI, la Métropole de Lyon et le département du Rhône y ont répondu. D'autres partenaires ont également contribué librement.

Concernant le transport, l'analyse des réponses à ce questionnaire a permis de mettre en lumière que les leviers sur la mobilité des voyageurs sont considérés par les collectivités comme pertinents et bien engagés, hormis ceux relatifs à la décarbonation des véhicules. Par contre, à l'instar du niveau régional, des leviers sur le transport de marchandises sont perçus comme plus difficiles à actionner par les collectivités. Ces éléments de réflexion ont été partagés dans le cadre du groupe de travail départemental et thématique « transport » qui s'est tenu le 18 mars dernier.

Par ailleurs, le 9 avril s'est tenu un deuxième groupe de travail à l'échelle départementale, portant sur l'industrie, autre secteur d'activité avec celui des transports représentant le plus fort potentiel de baisse d'émissions de gaz à effet de serre. Ce groupe de travail s'est orienté sur les PME et TPE en identifiant les principaux enjeux auxquels ces entreprises font face : efficacité énergétique, récupération d'énergie fatale, sobriété hydrique, photovoltaïque et enjeux biodiversité (accès aux aides financières, sensibilisation des entreprises et des salariés).

Pour rendre compte de la dynamique enclenchée et travailler collectivement à la définition des objectifs prioritaires pour le territoire et aux actions concrètes à proposer pour les atteindre, il est ensuite proposé aux participants de la réunion de travailler en atelier au format « world café ». Quatre ateliers thématiques sont organisés (industrie, bâtiments, transport, énergies renouvelables) et l'ensemble des participants peut prendre part, successivement à chacun d'entre eux. L'animation de ces ateliers est assurée par la DDT du Rhône et l'unité départementale Rhône de la DREAL (pour le groupe industrie). Les propositions recueillies permettent d'alimenter des fiches actions qui sont proposées par l'échelon départemental au niveau régional. Ces fiches actions sont annexées au présent compte rendu.



Bâtiment

En 2020, le secteur du bâtiment représentait près de la moitié des émissions de gaz à effets de serre (GES) de la Métropole de Lyon (46%) et près d'un quart des émissions du territoire du département du Rhône (23,5 %)¹. Le secteur résidentiel est plus émetteur de GES que le secteur tertiaire avec une émission de 26 % de GES pour la Métropole et 15,5 % de GES pour le département du Rhône¹. Au niveau national, la construction neuve représente 26 %² des émissions de GES générées par le secteur du bâtiment. Par opposition, les bâtiments existants représentent 74 % des émissions de GES² du secteur du bâtiment. Agir sur le secteur du bâtiment est primordial.

Parmi les 4 défis régionaux sur le secteur, les différents groupes qui se succèdent en atelier Bâtiment permettent de retenir 2 défis prioritaires parmi les 4 proposés :

1. Parc résidentiel : encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique performante,
2. Parc tertiaire : encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique du parc.

Le défi prioritaire n°4 (accélérer la montée en compétence des acteurs de la rénovation) est identifié par l'assemblée comme étant une action nécessaire pour relever les défis 1 et 2.

Les participants à la COP 69 énoncent plusieurs idées d'actions possibles pour relever les deux défis identifiés comme étant prioritaires. En s'appuyant sur l'ensemble de ces idées, 5 fiches actions sont proposées :

- Accélérer la montée en compétence des acteurs de la rénovation ;
- Ériger un programme d'ambassadeurs « énergie » pour la sensibilisation des propriétaires du secteur tertiaire ;
- Faciliter les rénovations pour les bâtiments anciens protégés ou classés ;
- Sortir de l'énergie Fioul ;
- Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment : énergie et construction.

Industrie

L'atelier Industrie se consacre essentiellement au Défi Industrie – 2, les 90 sites les plus émetteurs étant traités par le niveau régional. Il permet de faire émerger 7 fiches actions, consacrées à :

- Développer massivement les panneaux photovoltaïques pour les TPE / PME (participe aussi au défi Énergie n°1) ;
- Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles / zones d'activités (participe aussi au défi Transport de marchandises n°4) ;
- Généraliser le bilan carbone / bilan produit avec l'appui des chambres consulaires ;
- Développer la participation des entreprises à la Convention des entreprises pour le climat ;
- Développer les aides aux TPE / PME ;
- Renforcer les ressources humaines des chambres consulaires CMA / CCI pour accompagner les TPME / PME ;
- Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières

Transport

Les émissions de GES liées au secteur des transports sont imputables pour partie à la mobilité des voyageurs et pour partie à la mobilité des biens (de façon quasi-équivalente). L'atelier Transport propose donc d'aborder distinctement ces deux sujets.

Pour le transport de voyageurs, deux éléments importants ressortent et font chacun l'objet d'une fiche :

- La maîtrise de la demande.
Le territoire est marqué par la présence de la Métropole de Lyon et son influence, la concentration en emplois et le prix du logement génèrent un phénomène de création de demande via l'augmentation des distances parcourues, malgré la pratique du télétravail :
 - les 2/3 des actifs en emploi déménageant hors de la Métropole de Lyon continuent d'y travailler,
 - les ménages sortant de la Métropole de Lyon s'installent plus loin : +5km en moyenne entre 2013 et 2018.

1 Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes.

2 Source : DGALN - Feuille de route de décarbonation de la chaîne de valeur du bâtiment.

- les attentes extrêmement fortes vis-à-vis du développement des transports en commun, et notamment des cars express et du Service express régional et métropolitain (SERM ou « RER à la lyonnaise »). Les acteurs (SYTRAL Mobiliés et la Région principalement) sont donc fortement attendus sur ces sujets.

Pour le transport de marchandises, deux éléments sont également à noter :

- il semble manquer un défi de sobriété pour les marchandises.
Une étude sur le e-commerce, pilotée par la DDT et menée sur le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise, a mis en exergue les dynamiques (hausse importante de la demande) et les problématiques liées.
Un axe de travail, non formalisé dans une fiche action, suscite ainsi beaucoup d'échanges et d'enthousiasme autour de la sensibilisation des habitants au coût du transport (en incluant la pollution de leur cadre de vie), voire la taxation des livraisons de longue distance ou l'incitation financière à choisir les modes de livraisons les plus vertueux, la mutualisation des sites de livraisons des colis, la relocalisation des activités agroalimentaires (PAT) pour réduire les distances parcourues par les produits alimentaires, ..
- l'axe Rhône-Saône constitue une spécificité et une opportunité très forte pour le territoire. Une action a été envisagée pour permettre d'exploiter au maximum le potentiel de la voie d'eau via un diagnostic des sites bord à voie d'eau.

Enfin, l'enjeu de la continuité de l'action publique et de la cohérence des actions malgré les limites administratives ressort fortement et pourrait faire l'objet d'une fiche « transversale » (non formalisée).

Zones d'accélération EnR

L'atelier Énergie, réalisé également dans le cadre de la Conférence territoriale pour les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZA EnR), s'est concentré sur les besoins des acteurs locaux pour améliorer le processus d'émergence desdites zones. Les axes de travail (non formalisés sous forme de fiches actions annexées au présent compte-rendu mais détaillés dans celui de la conférence territoriale) visent à améliorer :

- la connaissance des collectivités (élus et techniciens) sur les EnR et les dispositions de la loi APER relatives aux zones d'accélération,
- la connaissance des citoyens sur les EnR,
- la coordination entre communes, intercommunalités, État et partenaires,
- la procédure administrative.

Biodiversité et protection des ressources naturelles

On note que les thèmes de la biodiversité et de la protection des ressources naturelles ne font pas l'objet d'ateliers spécifiques mais de contributions libres, en formulant des propositions écrites sur des affiches exposées dans la salle et présentant les objectifs régionaux envisagés sur ces deux thèmes. A cette occasion, un ou une participante émet le souhait que le sujet de la biodiversité soit traité en tant que tel. Deux expressions soulignent la nécessité de « ne pas saborder la souveraineté alimentaire » et de « ne pas opposer agriculture (production alimentaire durable) et biodiversité, les zones humides étant souvent des prairies permanentes entretenues grâce à l'élevage. » Sur le foncier, une contribution suggère de renforcer « les moyens pour les communes de faire respecter les documents d'urbanisme », et de « sensibiliser les magistrats. » Sur le défi n°5 relatif à l'eau, une contribution demande de « définir précisément le terme accompagner » pour déterminer si l'accompagnement sera suffisant. Enfin, deux contributions relatives à la forêt indiquent : « avoir les moyens financiers d'agir pour investir dans les forêts » et « permettre une vraie politique de gestion des forêts ».

A l'issue de la réunion, Madame la Préfète Nicoli remercie les participants de leurs diverses contributions aux 4 ateliers et demande à la DDT de mettre à leur disposition les fiches actions qui auront été constituées à partir des propositions formulées en ateliers, de façon à permettre aux personnes qui le souhaitent d'en prendre connaissance et de réagir, le cas échéant.

Ces fiches actions sont mises à disposition, pour réactions éventuelles, avec le présent compte-rendu, sur la page dédiée à la COP 69 du site des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Planification-ecologique>

Défi : 1 et 2 – Bâtiment

Provisoire
juin 2024)

**État, collectivités locales,
syndicats professionnels,
Organismes d'accréditation**

**Accélérer la montée en
compétences des acteurs de la
rénovation**
(Action de niveau national)

Contexte

Difficulté à trouver des artisans compétents, formés et volontaires pour mettre en œuvre des matériaux biosourcés.
Les particuliers font face à de nombreuses actions de démarchage et expriment une méfiance envers les artisans par peur de la fraude (travaux mal réalisés, non réalisés, montages financiers malhonnêtes).

Actions :

- **État des lieux des formations existantes et des besoins** (besoins des entreprises et besoins des ménages) ,
- **Sensibilisation et formation** : proposer des formations spécifiques aux artisans intéressés par la rénovation énergétique, en mettant l'accent sur les techniques et les normes en vigueur, les matériaux et équipements économes en énergie, ainsi que les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique,
- **Création d'un label "Artisan de la rénovation" gratuit** avec un cahier des charges strict pour limiter les fraudes et plus global que le label RGE existant qui fonctionne poste par poste,
- **Recensement des "Artisans de la rénovation"** dans une base de données nationale à accès libre et gratuit : identifier les artisans locaux (permettant de trier par territoire) spécialisés dans les différentes techniques de rénovation énergétique, tels que l'isolation, le chauffage, la ventilation et les énergies renouvelables.

Période de réalisation de l'action :

2026 - Moyen terme

Indicateurs de suivi :

- Création du label
- Nombre d'artisans labellisés par an,
- Nombre de ménages qui ont fait appel à des artisans labellisés par an,
- Nombre de connexions sur la base de données "Artisan de la rénovation" par an.

Conditions de succès :

Objectif cible du nombre de nouveaux artisans labellisés chaque année dans chaque département

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

Portage national
Développer et harmoniser les formations et créer un cahier des charges pour les labels.

Défi : 2 - Bâtiment

provisoire
(juin 2024)

État, collectivités locales,
ADEME

1 ambassadeur « énergie » par
EPCI pour la sensibilisation du
secteur tertiaire privé à la
rénovation énergétique

Contexte :

Décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire (dit décret éco-énergie tertiaire).

Nécessité d'informer et d'accompagner les assujettis du secteur tertiaire privé dans la mise en place de cette obligation.

Actions :

- **Recrutement et formation des ambassadeurs** : Identifier et recruter des agents motivés et compétents au sein des collectivités locales, issus de différents secteurs tels que l'énergie, l'immobilier ou l'environnement, pour devenir des Ambassadeurs « énergie ». Organiser des formations pour les sensibiliser aux enjeux de la rénovation énergétique, aux dispositifs d'aides financières disponibles et aux bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique,
- **Élaboration d'outils de sensibilisation** : Développer des supports de communication et des outils pédagogiques attractifs et adaptés au public du tertiaire privé (brochures, guides pratiques, vidéos, témoignages, etc.) pour expliquer les bénéfices de la rénovation énergétique, les démarches à suivre et les solutions techniques disponibles,
- **Accompagnement personnalisé des assujettis** : Proposer un accompagnement personnalisé aux assujettis du tertiaire privé intéressés par la rénovation énergétique, en mettant à leur disposition les Ambassadeurs « énergie » pour répondre à leurs questions, les conseiller dans leurs projets et les orienter vers les dispositifs d'aides financières et les professionnels qualifiés.

Période de réalisation de l'action :
2026

Conditions de succès :
Mise en place d'au moins un
ambassadeur par EPCI

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'ambassadeurs recrutés et formés par an,
- Nombre d'interventions réalisées par les ambassadeurs par an,
- Taux de satisfaction des assujettis accompagnés.

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :
Communication

Défi : 1 et 2 – Bâtiment

provisoire
(juin 2024)

État (MTECT et ministère de la culture), collectivités locales (document d'urbanisme)

Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
(Action de niveau national)

Contexte

Il est parfois complexe voire impossible de rénover énergétiquement à cause des contraintes liées à la préservation du patrimoine. Contexte de massification de la rénovation (qui est une politique prioritaire du gouvernement) et des difficultés actuelles en termes de dynamique de la construction neuve.

Actions :

- **Adapter les aides** en fonction du patrimoine car la rénovation d'un bâtiment ancien est plus coûteuse,
- **Travailler en collaboration** directe avec des architectes pour rénover énergétiquement le bâtiment en respectant le patrimoine tout en adoptant les procédés d'aujourd'hui.
- **Financer le recours aux architectes** pour faciliter l'accès à la rénovation,
- **Travailler le geste architectural** dans la rénovation : faire de la rénovation énergétique d'aujourd'hui un marqueur de l'architecture du XXI^e siècle : missionner des experts pour étudier le sujet (par exemple : mission parlementaire, mission croisée IGEDD-IGAC...), puis intégrer ces enseignements dans les parcours des écoles d'architecture. Créer une spécialisation rénovation dans les cursus d'architectes.

Période de réalisation de l'action :

Mission d'expertise à court terme (1 à 2 ans), effets attendus à moyen terme (5-10 ans)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de bâtiments patrimoniaux rénovés énergétiquement par an,
- Nombre de bâtiments rénovés dans les secteurs sauvegardés au titre du patrimoine par an,
- Evolution de la classe énergétique moyenne sur ces secteurs.

Conditions de succès :

Ne pas opposer respect du patrimoine et rénovation énergétique

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

Affecter des financements ciblés, mener une étude sur la qualité architecturale de la rénovation (comment faire de la rénovation énergétique d'aujourd'hui un marqueur de l'architecture du XXI^e siècle).

Défi : 1 et 2 – Bâtiment

provisoire
(juin 2024)

État, collectivités territoriales,
ADEME, entreprises du secteur
de l'énergie

Sortir du fioul
(Action de niveau national)

Contexte :

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et garantir un approvisionnement énergétique plus durable et sûr, il est indispensable de promouvoir et faciliter la transition vers des alternatives pour le chauffage résidentiel et commercial
Recherche de souveraineté énergétique.

Actions :

- **Accompagner financièrement par geste de manière durable** : mettre en place des dispositifs d'aides financières incitatives, tels que des subventions, des primes à la conversion, des crédits d'impôt, des prêts à taux bonifiés et des financements participatifs pour encourager les propriétaires et les entreprises à investir dans des solutions de chauffage alternatives au fioul,
- **Diagnostic énergétique** : dans le cadre de l'accompagnement financier mentionné ci-dessus, imposer un diagnostic énergétique pour évaluer la performance énergétique des bâtiments et recommander des solutions de remplacement du fioul adaptées à leurs besoins et contraintes spécifiques,
- **Réglementation et incitations** : mettre en place des réglementations et des incitations favorables au remplacement du fioul, telles que des interdictions progressives de l'usage du fioul dans les bâtiments existants en fonction du DPE (ex : un bâtiment sous classe énergétique D ou E mais fonctionnant au fioul ne peut plus être loué).

Période de réalisation de l'action :
Court terme (moins de 5 ans)

Conditions de succès :
Réduction de 50% du nombre de chaudières fioul d'ici 2026
Décorréler la sortie du fioul et celle du gaz des politiques publiques : les chaudières gaz sont parfois récentes et peuvent avoir des rendements efficaces ce qui n'est pas le cas du fioul.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de subventions versées pour le changement de chaudière fioul par an,
- Réduction des émissions de GES liée au remplacement,
- Suivi statistique du nombre de chaudières fioul.

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

Conseils aux propriétaires et financement spécifique durable (par geste).
Instauration d'une réglementation plus stricte.

Défi : 1 et 2 – Bâtiment

Version provisoire
consultation (juin 2024)

État, collectivités territoriales,
ONF, CNPF, Fibois

Promouvoir l'utilisation du bois
dans le secteur du bâtiment
(énergie et construction)

Contexte

Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment, à la fois comme source d'énergie renouvelable et comme matériau de construction durable et bas-carbone, afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition vers une économie plus verte.

Actions :

- **Promouvoir les circuits courts pour l'approvisionnement en bois** : favoriser l'utilisation du bois de proximité pour la construction et le chauffage afin de limiter l'impact carbone de la matière première.
- **Sensibilisation et formation** : organiser des campagnes de sensibilisation et des formations pour informer les professionnels du secteur du bâtiment (architectes, ingénieurs, artisans, entrepreneurs) ainsi que les décideurs politiques et le grand public sur les avantages environnementaux, économiques et techniques de l'utilisation du bois dans la construction et pour le chauffage.
- **Déploiement de démonstrateurs et de projets pilotes** : mettre en place des démonstrateurs et des projets pilotes de construction en bois à différentes échelles (logements individuels et collectifs, bâtiments publics, équipements sportifs et culturels) pour montrer les avantages et les possibilités offertes par le bois en termes de performance énergétique, de confort et d'esthétique.

Période de réalisation de l'action :
2030

Conditions de succès :
Pas de recours à l'importation pour ces usages

Indicateurs de suivi :

- Suivi de la ressource de nos forêts (nombre d'arbres),
- Nombre de chaudières bois installées par an,
- Suivi de l'activité bois-construction
- Suivi de l'adéquation territoriale entre l'origine de la ressource et son utilisation.

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

Connaissance de la ressource : savoir comment est utilisée la ressource bois aujourd'hui en France

Défis : Industrie – 2. (TPME) et Energie – 1.(panneaux photovoltaïques)

provisoire (juin 2024)

Démarcheurs (EDF EnR)

Rhône Mégawatt

Développer massivement les panneaux photovoltaïques pour les TPE / PME

(A préciser ?)

Contexte et / ou explication de l'action

- Création d'un site industriel : penser à la structure du toit
- Site existant : Prévoir des renforcements de structure
- L'État pourrait envoyer des courriers pour sensibiliser les industriels qui n'ont pas (encore) d'obligation réglementaire
- Partager l'énergie produite (auto-consommation collective)

Période de réalisation de l'action :

Indicateurs de suivi :

- Surface m² installée
- Nombre d'heures créées

Conditions de succès :

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

Défis : Industrie – 2. (TPME) et transport de marchandises 4.

<ul style="list-style-type: none"> - gestionnaires des plateformes industrielles - FNTR - Collectivités, conseil régional, Etat - CPER, CNR, VNF, CCI - CCI – CMA - EPCI : identification des ZAC / ZAE - ARP - DREETS 	<p>Dans les zones industrielles / zones d'activités, créer une conciergerie environnementale</p> <p>(A préciser ?)</p>
<p>Contexte et / ou explication de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser les circuits courts pour les matières entrantes et sortantes (écologie industrielle et territoriale) - Mutualisation de la chaleur fatale et recyclage - Réduction du transport en conséquence. Mutualisation des livraisons, mutualisation des modes de transport (remarque : attention, l'implantation du site fait beaucoup) - Généraliser les chartes au niveau des zones d'activités (Mobilité : parking / plan de déplacement, Sensibilisation et participation des salariés) - Exemple du PIPA dans l'Ain (https://www.plainedelain.fr/) 	
<p>Période de réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Benchmarking - Phase test - Phase de développement 	<p>Indicateurs de suivi :</p>
<p>Conditions de succès :</p> <p>Mettre en place un abaissement d'une taxe carbone pour les « bons élèves »</p> <p>Appui en ingénierie</p>	
<p>Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :</p>	

Défi : Industrie – 2. (TPME)

Provisoire
juin 2024

- Chambres consulaires
- Branches professionnelles
- Filière gaz vert

- Généraliser le bilan carbone / bilan produit avec l'appui des chambres consulaires

Contexte et / ou explication de l'action

- Appui au bilan carbone même pour ceux pour qui ce n'est pas réglementaire
- Favoriser l'accessibilité aux aides bilan carbone (temps & argent & formation) aux TPME
- Diagnostiquer l'utilisation de l'énergie (carbonée) dans le processus industriel (en lien avec BEGES : le bilan des émissions des gaz à effets de serre aussi appelé bilan carbone)

Période de réalisation de l'action :

Immédiat -

Indicateurs de suivi :

- Nombre de bilans et plans d'actions réalisés / an
- Évaluation du gain carbone réalisé

Conditions de succès :

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

Défi : Industrie – 2. (TPME)

Commission provisoire
 (juin 2024)

CEC	Développer la participation des entreprises à la Convention des entreprises pour le climat
<p>Contexte et / ou explication de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coaching, accompagnement des chefs d'entreprises dans la transférabilité / changement du modèle extractiviste vers un modèle régénératif - Centre de ressources au profit des TPME pour les solutions techniques et organisationnelles à mettre en oeuvre 	
<p>Période de réalisation de l'action :</p> <p>6 mois</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>% d'entreprises du département engagées dans la CEC</p>
<p>Conditions de succès :</p> <p>Participation active</p>	
<p>Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :</p>	

Défi : Industrie – 2. (TPME)

provisoire (juin 2024)

<ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires - Fédérations - Collectivités locales – Etat 	<p>Développer l'éligibilité aux aides aux TPE / PME</p> <p>(Action de niveau national)</p>
<p>Contexte et / ou explication de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démocratiser les ruptures technologiques en faveur de la décarbonation pour TPE / PME avec soutien ingénierie et aides financières - Fonds de connaissance centralisé sur les aides à destination des PME TPE ETI (à la manière de Tous les programmes d'aides Aides-territoires (beta.gouv.fr)) - Particulièrement développer les aides sur la biodiversité (quasiment inexistantes) - En plus des aides, développer le soutien au diagnostic, l'accompagnement, etc. 	
<p>Période de réalisation de l'action :</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p>
<p>Conditions de succès :</p>	
<p>Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :</p>	

Défi : Industrie – 2. (TPME)

provisoire
(juin 2024)

<p>[Nom de l'acteur ou des acteurs portant l'action]</p>	<p>Renforcer les ressources humaines des chambres consulaires CMA / CCI pour accompagner les TPME / PME</p> <p>(Action de niveau national)</p>
<p>Contexte et / ou explication de l'action</p> <p><i>Ces services existent mais manquent manifestement de RH compétentes pour accompagner les TPE / PME. Formation nécessaire au personnel des CCI aux enjeux climatiques et environnementaux</i></p>	
<p>Période de réalisation de l'action :</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Nombre d'entreprises accompagnées pour des projets vertueux</p>
<p>Conditions de succès :</p>	
<p>Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none">- ingénierie- financement d'études dans les entreprises	

Défi : Industrie – 2. (TPME)

provisoire (juin 2024)

- Région
- Acteurs des formations (écoles, centres de formation des entreprises)
- Chambres consulaires
- Collectivités – intercommunalités
- Associations comme le Réseau des fresqueurs (fresque du climat, fresque mobilité, fresque, biodiversité)

Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières

Contexte et / ou explication de l'action

- Former les acteurs de l'industrie
- Appropriation du sujet (même s'ils ne se sentent pas concernés) + Besoin de compréhension globale des enjeux.
- Créer des ambassadeurs internes en capacité de sensibilisation (responsable RSE?). + Marque employeur

En matière de biodiversité :

- Partenariat FNE / LPO / Conservatoire des Espaces Naturels
- Installer un référent environnemental dans l'entreprise
- Améliorer la communication interne. Intégrer les salariés à la démarche (fresque du climat)

Période de réalisation de l'action :

Chaque année

Indicateurs de suivi :

- Nombre personnel formé (ou sensibilisé) / an
- Efficacité sur la biodiversité mesurée par un écologue

Conditions de succès :

Binôme d'animation

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

- CPF = éligibilité
- Demander à chaque entreprise d'identifier et de participer à une initiative environnementale (ex : projet de serres participatives, fresques)
- Il faut trouver une carotte pour intéresser les entreprises (réduction d'impôts / subvention?)

Défi : [Secteur : Transports - Voyageurs] – [Défi : Optimiser et réduire à la source les déplacements de 10 % d'ici à 2030]

– SCOT et intercommunalités en lien avec SYTRAL Mobilités
 – Administrations

Renforcer la proximité pour réduire les déplacements (services publics, activités)

Contexte et / ou explication de l'action

Contexte :

- enjeu d'améliorer le cadre de vie et santé des habitants (activité physique, bruit, pollution,..) et environnement (moins de polluants et GES)
- contexte local : Métropole qui génère des besoins de distance (éloignement des ménages progressif, hausse du nombre de navetteurs chaque année) malgré développement du télétravail (voir études INSEE et Urbalyon)

Action 1 : Penser l'aménagement du territoire pour réduire la demande

- Intégrer le concept de la « ville du quart d'heure » dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui visent à offrir à tous les habitants l'accès à leurs besoins essentiels (logements, travail, commerces, services, loisirs, colis, etc.) en 15 min maximum.
- Repenser l'aménagement local pour favoriser la mobilité douce, en privilégiant la mixité urbaine, éviter la concentration de toutes les zones d'activités
- Développer les hubs de télétravail et les espaces de coworking

Action 2 : Favoriser la proximité pour les démarches et services publics

- Faciliter la réalisation des démarches administratives (passeport, CNI , carte grises) dans toutes les mairies en les auditant, afin d'évaluer leurs capacités en personnel et infrastructures pour accueillir et traiter les demandes des citoyens.
- Le cas échéant investir dans le renforcement des capacités, en recrutant du personnel supplémentaires et acquérir le matériel informatique si nécessaire.
- Poursuivre le développement des téléprocédures, pour permettre aux citoyens d'effectuer des démarches administratives en ligne

Action 3: Développer les services ambulants (commerce, santé)

Action 4 : favoriser le tourisme local

Favoriser le tourisme local pour faire baisser le bilan des émissions GES des déplacements longue distance (vacances, WE).
 Communiquer sur les sites touristiques/naturels et le patrimoine à proximité, en renforcer l'accessibilité en modes alternatifs à la voiture (navettes dédiées, itinéraires modes actifs sécurisés et jalonnés, desserte transport en commun renforcée le WE,..), permettre un accès à la nature pour tous.

Période de réalisation de l'action :

- révision des SCOT en cours (court terme)
- application stratégies de planification (moyen long terme)
- téléprocédures, services ambulants, stratégie touristique et accès nature : échéance courte possible

Indicateurs de suivi :

- Nombre de km à parcourir pour l'accès aux besoins essentiels
- Données mobilités via l'enquête ménages/déplacements à reconduire (nombre de déplacements et distance moyenne)
- Données de fréquentation des sites

Conditions de succès :

Financement pour développer les démarches de digitalisation
Mobilisation des différents acteurs locaux, public comme privé
Accompagnement au changement de comportement
Attractivité des centres-bourgs (cadre de vie, accès à pied et offre commerciale diversifié)

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie...) :

Diagnostic des démarches qui reste à dématérialiser et des besoins financier et humain
Stratégie de tourisme local (pourrait être favorisé par des appels à projet national par exemple)
Accompagnement des SCOTS (partage au sein de la communauté de travail des connaissances et bonnes pratiques, cohérence entre SCOT et autres documents stratégiques - SRRADDET, CPER,..)

Défi : Transports/Voyageurs – Report modal

**SYTRAL Mobilités,
Région Auvergne Rhône Alpes,
Département du Rhône,
EPCI AOM**

Favoriser/encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture individuelle

Contexte et / ou explication de l'action

En 2019, bien que la voiture soit un peu moins utilisée par rapport à 2008, elle reste le premier mode de transport des Français et représente près de 63 % des déplacements (données SDES, 2019 : enquête nationale sur la mobilité des personnes).

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (le secteur des transports représentant 30 % de ces émissions) et de s'inscrire dans la trajectoire pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le report d'une partie de ces flux vers des modes de transport plus durables apparaît comme un levier à mobiliser par les acteurs locaux. Ce type d'action a également des effets bénéfiques sur le cadre de vie et diminue la congestion routière.

En vue de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, il est ainsi proposé de déclencher un « choc d'offres » (TC, offre ferroviaire, navettes fluviales...) et d'apporter un appui aux autorités organisatrices de la mobilité sur les leviers mobilisables.

Amélioration de l'offre existante en transports collectifs

Il convient d'apporter une vigilance particulière sur la fiabilité, l'efficacité et la complémentarité entre ces différents modes de transport. Une amélioration de l'offre (fréquence, amplitude horaire, respect des horaires, usage facilité) est nécessaire pour les rendre plus attractifs que la voiture individuelle.

Développer un réseau structurant

Pour encourager ce report modal dans les déplacements du quotidien, le plan de mobilités, porté par SYTRAL Mobilités, va déterminer les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre de son ressort territorial. Il devrait notamment contribuer à augmenter l'offre en transports en commun du territoire.

Le protocole d'accord du volet Mobilité du contrat de plan Etat-Région a été signé en mai 2024. 54 % des crédits seront consacrés à la modernisation du réseau ferroviaire, au maintien des « petites lignes » et au déploiement des services express régionaux afin d'améliorer la desserte des pôles structurants du territoire.

Une mobilisation des différents acteurs locaux, publics comme privés, est à encourager pour permettre la « massification » de certains modes de transport, comme le covoiturage.

Période de réalisation de l'action :

2025 : Approbation du Plan de mobilité de SYTRAL Mobilités (déclinaison en plans locaux de mobilité obligatoire pour la Métropole de Lyon et la CA Villefranche Beaujolais Saône). Horizon de réalisation PDM 2030/2040

Indicateurs de suivi :

- Nombre de km en transports collectifs réalisés
- Nombre de km en cars express réalisés
- Nombre de km de lignes de covoiturage réalisés
- Nombre d'aires de covoiturage réalisées
- Données de l'enquête ménage déplacement

2026 : « Choc d'offres » en transports collectifs issu du plan de mandat 2021-2026 de SYTRAL Mobilités

2030 : conformément à la SNBC, atteindre l'objectif intermédiaire de réduction de 28 % des émissions du secteur par rapport à 2015

?: SERM – premières réalisations potentiellement à court terme (cars express,..) et des réalisations ferroviaires à beaucoup + long terme

à reconduire (parts modales selon origines-destinations, distances parcourues,..)

Conditions de succès :

Financement pour développer des axes structurants en transports collectifs

Mobilisation des différents acteurs locaux, public comme privé

Accompagnement au changement de comportement = levier complémentaire à mobiliser pour inciter à l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

Financement, ingénierie : aides Etat pour les TCSP, CPER dont SERM

Moyens humains :

Moyens techniques :

Défi : Transports – Optimiser et décarboner le transport de marchandises en massifiant le recours au fret ferroviaire et fluvial pour réduire de 10 % le transport routier de marchandises

Propriétaires fonciers de sites bord à voie d'eau
Préfecture coordonnatrice de l'axe MeRS
VNF
CNR
collectivités locales

Faire réaliser des études de faisabilité sur l'opportunité de recourir au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030

Contexte et / ou explication de l'action

Le département du Rhône est concerné par le développement de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône (MeRS) dont un des objectifs est de développer le transport massifié.

Il est aussi couvert par le plan Rhône Saône comprenant 7 volets et piloté par la Préfète de région, coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée.

Ces deux politiques publiques font l'objet d'un portage financier dédié à travers le CPIER Rhône Saône 2021-2027, doté de 100M€ de crédits de l'État dont 34M€ pour le développement de l'axe MeRS et qui appuie le volet mobilité relatif au développement des ports et du transport fluvial (piloté par VNF).

La nouvelle contractualisation, le CPIER 21-27, fixe 3 défis :

- augmenter de 25 % le tonnage du transport fluvial dans les échanges le long de l'axe Rhône-Saône à l'horizon 2027 ;
- améliorer la performance multimodale des ports en augmentant les transbordements portuaires de 25 % vers chaque mode massifié ;
- verdir de 30 % la flotte captive du bassin Rhône-Saône.

Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, mais aussi d'exploiter pleinement l'opportunité de cette voie fluviale (capacité Rhône = 12Mt soit 1500/2000 camions par jour) dans un territoire aux enjeux de mobilité forts (volume de flux de marchandises à destination et en transit, présence d'une zone à faibles émissions en lien avec la qualité de l'air à améliorer, réseaux routiers et ferroviaires déjà très sollicités pour divers usages et types d'usagers), il est proposé d'identifier concrètement le potentiel de la voie d'eau pour en permettre l'exploitation : **pour tous les sites bord à voie d'eau n'ayant pas d'obligation d'utiliser le transport fluvial (hors sites CNR et VNF, par exemple) rendre obligatoire les diagnostics de flux en lien avec les acteurs concernés afin d'identifier le volume de marchandises passant ou non par la voie d'eau et d'identifier un potentiel d'évolution pour en augmenter la proportion.**

Autres actions en lien : décarboner 70 % des unités fluviales d'ici 2030 (bioGNV), établir une stratégie foncière de réservation des emprises en lien avec les élus et EPCI.

Période de réalisation de l'action :

Indicateurs de suivi :

- nombre et % de diagnostics réalisés ?
- évolution du nombre de sites adaptés ?
- évolution des tonnes transportées ?

Conditions de succès :

- consultation de VNF pour réaliser le diagnostic et envisager l'exploitation
- consultation des acteurs économiques du transport fluvial du Port Edouard Herriot
- communication claire sur l'obligation et l'appui technique et/ou financier pour la bonne réalisation (ex : appui financier pour ce type d'étude prévu dans volet A du dispositif PARM de VNF)

Besoins court-terme pour accélérer (financement, ingénierie, ...) :

- étude transverse pour identifier les sites concernés ?
- cahier des charges type pour diagnostic à réaliser ? (identification de BE pouvant répondre, et des contacts à associer chez les acteurs cités – VNF/CNR,PEH..)
- appui au financement de ce diagnostic ?
- mesure réglementaire rendant ces diagnostics obligatoires pour tous les occupants actuels du DPF
- intégration systématique de critères de sélection relatifs à l'utilisation de la voie d'eau lors du renouvellement des titres d'occupation économique du DPF par tous les gestionnaires (de voie d'eau et de port)